# **Commerces et industries**

# **COÛT DE L'EAU**

Après un exercice vigoureux des finances, le conseil municipal a également procédé à l'ajustement du coût de l'eau potable. Notez que ce coût n'avait pas été révisé depuis l'adoption, en 2007, du règlement concernant la distribution et la vente d'eau, et qui, par le fait même établissait la tarification sur les compteurs d'eau. Ainsi, le coût au mètre cube a été révisé comme suit:

- Pour les utilisateurs de moins de 1 000 m³, le taux passera de 0.125 \$ à 0.29 \$;
- Pour les utilisateurs de 1 000 à 3 000 m³, le taux passera de 0.185 \$ à 0.29 \$;
- Pour les utilisateurs de plus de 3 000 m³, le taux passera de 0.25 \$ à 0.375 \$.

# Pacte fiscal transitoire

Dans le cadre du rétablissement de l'équilibre budgétaire des finances publiques du Québec, le gouvernement provincial amputera le budget des villes et municipalités de quelque 300 M\$ en 2015.

Pour la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, deux impacts majeurs résultent de ce nouveau pacte fiscal transitoire. Tout d'abord, le remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ), passé de 100 % à 62,8 % en 2014, sera une fois de plus réduit cette année, pour n'atteindre que 50 %. Combinée à des coupures dans la bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles parapublics, cette nouvelle réduction des transferts financiers à la municipalité s'est avérée un véritable défi pour le conseil municipal dans son objectif de présenter un budget équilibré.

Conséquemment, depuis deux ans, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac a puisé des sommes considérables à même le surplus accumulé afin de présenter un budget équilibré, tout en conservant des taux de taxes des plus avantageux pour les citoyens.



Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec la municipalité en composant le **450 623-1072**.

# Comment acquitter vos taxes?

# 1 Par votre institution financière

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes via les services bancaires téléphoniques, électroniques ou encore au guichet automatique des institutions financières suivantes :

- Banque Laurentienne
- Banque Nationale du Canada
- Banque Scotia
- BMO Groupe financier
- Desjardins
- RBC Banque Royale
- TD Canada Trust

# 2 Par la poste

En acheminant votre (vos) chèque(s) libellé(s) à l'ordre de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac. Prenez soin d'inclure les coupons détachables se trouvant au bas de votre compte de taxes.

# 3 Par dépôt au bureau de taxation

Vous pouvez déposer votre paiement (en argent, par paiement direct ou encore par chèque) au bureau de taxation situé à l'hôtel de ville (1110, chemin Principal). Aucune carte de crédit n'est acceptée.

Heures d'ouverture: Lundi au jeudi : 8 h à 16 h 30 Vendredi : 8 h à 12 h

# 4 À même vos versements hypothécaires

Si vos taxes municipales sont acquittées à même vos versements hypothécaires, il est de votre responsabilité de faire parvenir votre compte de taxes à votre créancier pour que celui-ci effectue les paiements aux dates requises.

## **DATES LIMITES DE PAIEMENT**

Les comptes de 300 \$ et moins doivent être acquittés en un seul versement payable, au plus tard, le 13 mars 2015.

### Comptes de plus de 300 \$

Les comptes de 300 \$ et plus peuvent être acquittés en trois versements payables, au plus tard, aux dates suivantes :

1er versement: 13 mars 2015
2er versement: 13 juin 2015
3er versement: 13 septembre 2015

# Votre compte de

# taxes 2015

# **EXPLIQUÉ**



www.sjdl.qc.ca

SAINT-JOSEPH-DU-LAC

# Pour bien comprendre votre compte de taxes municipales

# SAINT-JOSEPH-DU-LAC: LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE LE PLUS BAS **DE LA RÉGION**

Madame. Monsieur.

Tout d'abord, les membres du conseil municipal et moi-même sommes fiers de vous annoncer que nous maintiendrons, cette année encore, un taux de la taxe foncière parmi les plus bas de

Afin d'assurer des revenus suffisants pour combler un manque à gagner de 184 245 \$, résultant entre autres du nouveau pacte fiscal transitoire imposé par le gouvernement provincial, de la hausse du coût de la vie et des obligations auxquelles une petite municipalité comme la nôtre fait face, nous sommes toutefois contraints d'indexer notre taux de taxe foncière pour l'année 2015.

Il va s'en dire que l'adoption d'un budget équilibré représentait sa part de défis, notamment pour maintenir les standards de qualité offerts à la population joséphoise et assurer une gestion serrée des fonds publics. Par conséquent, nous avons soigneusement étudié l'ensemble des projets et des dépenses de fonctionnement et des efforts ont été consentis dans chacun des départements municipaux. Malgré tout, un ajustement des taux de la taxe foncière s'est avéré nécessaire cette année.

Ainsi, le taux de taxation pour les catégories commerciale et industrielle passera de 0.8712 à 0.9012 du 100 \$ d'évaluation. Fait à remarquer, malgré cette légère hausse, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac se positionne toujours et de loin parmi le plus bas taux commercial et industriel de la région. Pour les immeubles de 6 logements et plus, le taux passera de 0.5904 à 0.6404 du 100 \$ d'évaluation. Enfin, pour le résidentiel et l'agricole, le taux subira une légère hausse pour passer de 0.5904 à 0.5992 du 100 \$ d'évaluation, ce qui représente une augmentation d'à peine 1.49 %. Concrètement, pour le propriétaire d'une maison unifamiliale movenne dont la valeur est évaluée à 281 687 \$, cela représente une hausse de 24,79 \$ par rapport à 2014.

Au final, malgré le contexte actuel, nous sommes fiers d'avoir trouvé un juste équilibre qui nous permettra de réaliser des projets qui auront un impact significatif sur la qualité de vie des Joséphoises et des Joséphois tout en respectant leur capacité de payer.

> **Benoit Proulx** Maire

# TAUX DE TAXE FONCIÈRE 2015 PAR 100 \$ DE VALEUR IMPOSABLE:

CATÉGORIES D'IMMEUBLES	TAUX
Résidentiel et agricole	0.5992
Immeubles de 6 logements et plus	0.640
Commerces et industries	0.9012

### **AUTRES TAXES**

Que ce soit pour le résidentiel, le commercial ou encore pour les immeubles de 6 logements et plus, précisons que les autres taxes demeurent identiques à celles établies en 2014. Voici toutefois un petit rappel des autres taxes touchant le résidentiel:

Matières résiduelles: 205 \$\*\*

Santé et bien-être

Taxe de service pour les égouts: 90 \$\*\*

Taxe de service pour l'aqueduc: 105 \$\*\*

# TABLEAU COMPARATIF DES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE DES MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES

Bonne nouvelle! Les contribuables joséphois paient le plus bas taux de taxe foncière de la MRC de Deux-Montagnes.

	Taxe foncière résidentielle*	Taxe foncière commerciale*
Saint-Joseph-du-Lac	0,5992	0,9012
Saint-Placide	0,6124	0,6154
Saint-Eustache	0,6752	2,0634
Oka	0,6900	1,2500
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	0,8055	2,0689
Pointe-Calumet	0,8435	1,0436
Deux-Montagnes	0,8853	2,7664

<sup>\*</sup> Taux de la taxe foncière par tranche de 100 \$ d'évaluation.

Par ailleurs, mentionnons que certaines de ces municipalités ajoutent à leur taux des taxes supplémentaires pour le transport en commun, le déneigement ou autres services alors qu'à Saint-Joseph-du-Lac, tout est inclus dans le taux présenté.

> SI VOTRE COMPTE DE TAXES N'EST PAS ACQUITTÉ À L'ÉCHÉANCE, IL DEVIENT EXIGIBLE EN TOTALITÉ AINSI QUE LES INTÉRÊTS APPLICABLES.

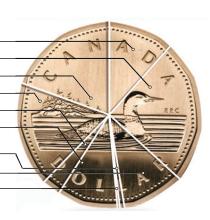
# Ventilation des dépenses

# UTILISATION DE CHAQUE DOLLAR PERCU AUX CONTRIBUABLES

Administration générale	1 089 693 \$ (14.3 %
Sécurité publique	1 637 101 \$ (21.5 %
Transport	1 646 987 \$ (21.7 %
Hygiène du milieu	1 547 161 \$ (20.4 %
Urbanisme	296 815 \$ (3.9 %)
Loisirs et culture	762 560 \$ (10 %)
Affectations*	-182 653 \$ (-2.4 %
Remboursement de la dette	751 833 \$ (9.9 %)

51 144 \$ (0.7 %)

pour l'année 2015



\*Affectations: Il s'agit des sommes provenant principalement du surplus accumulé afin de présenter un budget équilibré.

<sup>\*\*</sup> Montant par unité d'habitation. Des taux différents s'appliquent aux commerces et aux industries